



L'essentiel d'AXA XL

www.udpa-axa.org

Mars/Avril 2022



SOMMAIRE

- Les revendications de l'UDPA
- Dernier CSE : Quoi de neuf ?
- Bon à savoir

Série "Hubert et la RSE"

Abonnez-vous à la chaîne de l'UDPA pour suivre la saga :

[UDPA UNSA - YouTube](https://www.youtube.com/channel/UC...)

LES REVENDICATIONS DE L'UDPA

Lors du dernier CSE, l'UDPA a formulé ses revendications et demandé la réouverture des négociations des accords « Salaires » et « Télétravail ».

Retrouvez ci-après nos demandes :

L'UDPA-UNSA demande la réouverture des négociations NAO afin d'ajuster les mesures salariales au contexte économique et financier que nous subissons tous !



Le compte n'y est pas !

Alors que les négociations salariales du groupe Axa ont entériné des accords de négociations salariales en hausse pour 2021 par rapport à l'année passée, une situation sans précédent vient bousculer les équilibres.

Nous assistons à un retour inédit de l'inflation principalement due au covid et au prix de l'énergie qui a augmenté de 21,10 % lié principalement au prix du pétrole et à la guerre qu'inflige actuellement la Russie à l'Ukraine.

Rien n'est épargné sur cette inflation qui touche, l'Energie, l'Alimentation, les Services, les Produits Manufacturés.

La Banque de France a de son côté anticipé une progression de 3,70% à 4,40% de l'indice des prix à la consommation harmonisé en 2022.

Cette situation pèse sur les ménages et entraîne une situation d'urgence qu'il convient de rectifier.

D'ores et déjà nous constatons que des manifestations sont prévues sur le territoire à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales pour réouvrir des négociations salariales.

L'UDPA-UNSA attend donc un planning de renégociation dans les meilleurs délais qui prendra en compte cette nouvelle donne.

L'UDPA chez AXA France a signé un nouvel accord télétravail mieux disant que celui d'AXA XL, par conséquent vos élus de l'UDPA d'AXA XL demandent la réouverture des négociations sur le télétravail afin d'obtenir les adaptations suivantes :

- badger pendant les jours télétravaillés,
- des tickets restaurant pour chaque jour télétravaillé,
- la fin de la présence obligatoire les mardis et jeudis,
- télétravailler jusqu'à 3 jours ouvrés quelque soit la formule,
- et réviser l'indemnité de 20 EUR.



Une question ? contactez nous via la messagerie de l'UDPA : service.udpa@axaxl.com



MIGRATION AUTO

Le succès de cette migration tient à l'engagement des salariés qui y ont contribué, et ceci illustre qu'un projet mené en concertation avec les équipes ne peut qu'aboutir à une réussite.

L'**UDPA** réitère toutefois ses demandes au management de veiller aux divers risques professionnels et surcharges émotionnelles et de s'assurer qu'il n'y ait personne en situation de décrochage.

ACTIVITE BUSINESS

Evènements en Ukraine et Russie :

Un suivi sur les impacts immédiats et futurs est en cours au niveau de l'Ukraine pour le risque de Guerre, et la

Russie pour les sanctions (en constante évolution) ainsi que les flux des polices locales, réassurance et sinistres.

Performance : Polices locales instruites : 62% à mi-mars

Sinistres : effet migration auto bon retour

CEDED RE

Guy Van Hecke a présenté un ajustement de l'organisation de Ceded Re permettant, plus de fluidité dans les process et une meilleure visibilité du client. Ceded Re Londres conserve toute l'activité Traités et Pools, et la responsabilité de l'activité facultatives pures et captives, y compris la co-réassurance liée, est transférée sur la BU APAC France au Middle Office France.

Pour l'**UDPA** ce projet a du sens. Il ne pourra que réduire les disruptions de process et de visibilité du client entre Directions au sein de la Division France. Pour l'**UDPA** se pose encore la question de l'amélioration des outils informatiques qui permettront aux équipes de suivre cette activité dans des conditions optimales.

QUOI DE NEUF SUR LE PROJET FUSION ?

La Direction a terminé la première étape consistant à faire un état des lieux des process et engagé la deuxième étape sur « L'expérience client ».

L'**UDPA** réitère sa demande d'avoir une présentation des bilans réalisés par la Direction afin de répondre à certaines questions dont l'impact sur les enjeux stratégiques, et sur l'organisation et les conditions de travail.

Une question ? contactez nous via la messagerie de l'**UDPA** : service.udpa@axaxl.com



Dignity at Work : Suspendue depuis décembre suite à un bug informatique cette formation est de nouveau activée. Dernière limite le 30/04/2022.

AXA Climate Academy : via Yes Learning ou en version française disponible via LinkedIn Learning.

Speakup : date limite le 17/04/2022. « Alerte sur les comportements inappropriés » actuellement en anglais une traduction française en cours de finalisation sera bientôt disponible.



Elles sont obligatoires et comme toutes les formations professionnelles elles doivent être réalisées sur le temps de travail.



REPRÉSENTANT DE PROXIMITÉ :

Le 10 mars dernier, vos représentants de l'**UDPA-UNSA** ont posé vos questions et obtenu de la Direction les réponses suivantes :

- Vous avez changé de poste durant l'année 2021 et vous pensez que votre évaluation ne prend pas en compte les appréciations de votre ancien manager ! Contactez votre HRM.
- Les contrats en alternance et de professionnalisation ne sont pas éligibles au bonus de performance seuls les CDD, sous réserve d'une présence minimale de 4 mois, peuvent bénéficier du bonus qui sera calculé au prorata temporis de leur date d'entrée.
- Si vos points AGIRC/ARRCO du 01/02/2019 au 31/12/2020 ne sont pas visibles sur les relevés ils sont toutefois bien acquis. S'agissant d'un problème informatique chez Humanis, la résolution devrait intervenir d'ici fin avril début mai. En attendant si vous êtes concerné(e) par une demande de dossier retraite, contactez votre HRM.
- Le Bilan Social Individuel (BSI) de l'année 2021 devrait être disponible dans Pléiades le 22/04/2022
- Les congés maternité et paternité sont considérés comme de la présence effective. Donc le collaborateur continue à acquérir des droits à JRA/JRRT et Congés annuels (pas d'impact sur l'intéressement/Participation et le Bonus).
- Les entretiens de fixation des objectifs devront être terminés le 15/04/2022. Rappel : le manager et le collaborateur partagent ensemble sur les objectifs 2022 puis le collaborateur saisit les objectifs dans l'outil MyHR et le manager les valide dans l'outil.



Prochaine réunion le :

14 avril 2022

Une occasion pour vous de faire remonter les différents problèmes que vous pouvez rencontrer ou sujets qui vous préoccupent.

L'**UDPA** vous invite à **envoyer vos questions et commentaires via :**

service.udpa@axaxl.com

Nous garantissons l'anonymat sur vos remarques ou vos alertes qui alimenteront nos demandes auprès de la Direction.

Une question ? contactez nous via la messagerie de l'**UDPA** : service.udpa@axaxl.com

A vos côtés, chaque jour



Nouveau : « Hubert et la RSE »
UDPA - Hubert explique la RSE sur :



UDPA-UNSA - YouTube
Abonnez-vous à la chaîne de l'UDPA via le QR Code ci-contre pour suivre les épisodes !



VENEZ NOUS REJOINDRE !

L'UDPA est autonome dans tous ses actes et décisions, et ce, indépendamment des dogmes érigés par une Confédération nationale à l'instar de toutes les organisations syndicales chez AXA.

L'UDPA est le seul syndicat indépendant du groupe AXA. L'Union de Défense du Personnel d'AXA est le 3ème syndicat du Groupe. Affilié à l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes), nous participons à toutes les négociations au niveau du Groupe.

Indépendants, pragmatiques, jamais complaisants, nous voulons améliorer la qualité de vie au travail et défendre les intérêts de toutes et de tous. Nous cherchons à refléter l'avis des salariés d'AXA, pas celle d'une organisation syndicale nationale qui obéit à des contingences extérieures !

J'adhère à l' **UaPA** UNSA

Le : __/__/__

Signature :

Nom		Prénom	
Fonction		Site AXA	
Adresse		CP et Ville	
Tél Portable		Email personnel	

Cotisation	Non Cadre	Cadre	CDD, alternant, retraité
<input type="checkbox"/> Par an	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 40 €
<input type="checkbox"/> Par trimestre	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 30 €	

Déduction fiscale :

66% du montant de la cotisation remboursé sous forme de crédit d'impôt l'année suivante

Mode de paiement

- Chèque à l'ordre de l'UDPA
- Virement sur compte IBAN FR76 3000 3031 2300 0500 7423 389 SOGEFRPP
- Prélèvement trimestriel ou annuel (joindre un RIB)

Vous pouvez transmettre ce bulletin et votre RIB, soit par mail à : service.udpa@axa.fr, soit par courrier au siège : UDPA - 207 Jardins de l'Arche - 92000 Nanterre, ou directement à l'un de vos représentants UDPA

UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS, CHAQUE JOUR

L'UDPA, ce sont des salarié-e-s motivé-e-s aux services des autres salarié-e-s du groupe AXA. Nos compétences sont diverses et nous pouvons vous aider et vous renseigner sur de nombreuses thématiques.

Voici vos représentant-e-s sur le site Java, n'hésitez pas à les contacter !



Serge BONTEMPS
serge.bontemps@axaxl.com
01 56 92 87 56



Denis DERRIEN
denis.derrien@axaxl.com
01 56 92 95 67



Sylvie PEDRONI
sylvie.pedroni@axaxl.com
01 56 92 92 06 - 06 16 74 58 13



Flora SAUVEUR
flora.sauveur@axaxl.com
01 56 92 83 64 - 06 75 15 76 48



Xavier TIRACHE
xavier.tirache@axaxl.com
01 56 92 94 26